Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609119-DE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE
Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 2026-09-119

Objet : RH : Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de septembre à 9h, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical d'énergies de la Dordogne.

Date de convocation : le 25 septembre 2026
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard FAGET

Membres en exercice : 73
Délégués titulaires présents : 56
Délégués suppléants présents : 15 (dont 6* non-votants)
Votants : 65

Délégués titulaires présents : 56
Secteur 1 : ARMAGHANIAN Lionel, COLOMBEL Sylvie, DUMONTET Jean Jacques, TOURADE François, CIPIERRE Francis,
Secteur 2 : LIGNAC Michel, MAZE Serge, GOUYOU-BEAUCHAMPS Etienne, COMPOINT Eloi,
Secteur 3 : LARAVOIRE Jean François, FAGET Bernard, EYMET Joel, BRAULT Daniel,
Secteur 4 : BROUILLAUD Denis, LAVAUD Sylvie, MARTY Alain, BEAUVIER Frédéric,
Secteur 5 : TREILLE Patrick, CABIANCA Thierry, MICHEL Pascal,
Secteur 6 : BOYER Josiane, LAVAUD Alain, CHARLES Thierry,
Secteur 7 : LACOSTE Jean Pierre, GARRIGUE Christian, GARNIER Eric,
Secteur 8 : LACOSTE Gérard, PAGES Didier, CHABROL Maurice, LAFONTAINE Eric, GOURINCHAT Patrice,
Secteur 9 : OSTERMANN Catherine, COURNARIE Pascal, CASTAGNE Christian, BRUN Philippe,
Secteur 10 : BUFFIÈRE Alain, ROUX Evelyne, THOMAS Annie,
Secteur 11 : CAULIER Yvon, CAILLOU Dominique, CHAMPAGNE Nicolas,
Secteur 12 : CHEVALIER Pierre, PESTOURIE Catherine, FANIER Basile,
Secteur 13 : LAGENEBRE Jean Jacques, FRAY Jean Pierre, CASTANG Alain,
Secteur 14 : BOYER Flore, VIGNEAU Jérôme, ROMAGNE Josiane, JAUBERTIE Pierre,
Secteur 15 : CAFFIN Franck, PAULY Mickaël, BOIDE Thierry, IBERTO Dominique,
Grand Périgueux : Joël LAGUIONIE.

Délégués suppléants présents : 15 (dont 6* non-votants)
Secteur 6 : ROVERE Françoise, ROCHE Jean Claude*****,
Secteur 9 : DURAND Florence*****,
Secteur 10 : BERTRAND Christian, CONSTANT Didier*****,
Secteur 11 : ROUSSILLON Stéphanie,
Secteur 12 : PERIQUOI Alain, BRU Benoit*****,
Secteur 13 : METIFET Bernard, RONDONNIER Gilbert,
Secteur 14 : LESFARGUES Bruno, BRUNO Georges*, EYRAGNE Gaëlle*,
Secteur 15 : GRANEREAU Guy,
PERIGUEUX : POUJOL Julien

*** Dont 6 ne pouvant pas prendre part au vote** :
Monsieur ROCHE Jean Claude, secteur 6,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609119-DE

Monsieur CONSTANT Didier, secteur 10
Madame DURAND Florence, secteur 9,
Monsieur BRU Benoit, secteur 12,
Monsieur BRUNOT Georges et Madame EYRAGNE Gaëlle, secteur 14,

Délégués titulaires excusés : 17
Secteur 2 : DREUIL Jean Michel, FARGE Florent,
Secteur 3 : BAGILET Laurent,
Secteur 5 : MAZET Bernard,
Secteur 6 : BITTARD Gilles,
Secteur 7 : KUSTERS Gé,
Secteur 10 : DEVAUX Daniel,
Secteur 11 : DURET Christian, CABIROL Brigitte,
Secteur 12 : SIX Christian,
Secteur 13 : BONNAMY Jean Claude, MARCOMINI Benjamin, FISCHER Thierry,
Secteur 14 : FAURE Claudine,
Secteur 15 : DE MIRAS Gilbert,
PERIGUEUX : MOREAU Isabelle, MARTIN Sébastien,

Administratifs présents : Séverine SALLET Directrice Générale des Services, Nicolas AUBIN Directeur Général Adjoint, Directeur des Services Techniques, Laurence MICHAUD Directrice des Finances, Marlène BORGES-CORREIA Directrice des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, Delphine RADTKE Directrice Stratégie Bas Carbone, Charlotte PETIT Adjointe à la Direction Stratégie Bas Carbone, Xavier LAMONTAGNE Directeur des Systèmes d'Information, Christine SARDOU gestionnaire marché public, Clara THORILLON Chargée des Affaires Juridiques, Florine FROGE Chargée de Communication, Laure BREANT, Adjointe au Directeur des Services Techniques, Corinne BATTISTON Assistante du Président et de la Direction, chargée des relations avec les collectivités territoriales.

Invités excusés :
Madame Marie AUBERT, Préfète de la Dordogne,
Monsieur Lionel ARCHER Payeur Départemental.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L542-2 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2313-3 et L.2313-1 ;
Vu la délibération relative au régime indemnitaire en date du 1er décembre 2016 et mise à jour par la délibération du 11 janvier 2022 ;
Considérant que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
Considérant qu'il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
Considérant que des agents ont été déclarés lauréats de concours de la Fonction Publique Territoriale ;
Considérant qu'une étude des fiches de poste des agents concernés a été réalisée afin de vérifier l'adéquation des fonctions effectivement exercées avec les missions correspondant au nouveau grade obtenu à la suite de leur réussite au concours ;
Considérant qu'à l'issue de cette étude, les fonctions exercées par les agents sont compatibles avec les missions et le niveau de responsabilités correspondant à leur nouveau grade ;
Considérant que, lorsque l'évolution des missions est nécessaire afin d'assurer cette adéquation, celle-ci peut être mise en œuvre au sein de la collectivité et fera l'objet d'une actualisation des fiches de poste et, le cas échéant, d'une évolution des missions confiées aux agents concernés ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609119-DE

Considérant ainsi que la création des emplois correspondant aux grades obtenus permet de prendre en compte l'évolution des qualifications et des missions exercées par les agents concernés et d'assurer la cohérence entre leur grade et les fonctions qui leur sont confiées ;
Considérant qu'un agent a reçu un avis favorable du Centre de Gestion de la Dordogne, pour la promotion interne, au grade d'Attaché ;
C**onsidérant** qu'il convient, afin de permettre la nomination des agents dans leur nouveau grade, de créer les emplois correspondant au tableau des effectifs ;
Pour la Direction des Services Techniques, et plus précisément pour le service d'Electrification Rurale, il vous est proposé de :

- **Nommer au 15/10/2026, à la suite de sa réussite du concours, l'agent occupant les fonctions de Chef de service, au grade de Technicien.**
 En effet, il n'est pas nécessaire de créer un poste supplémentaire, car à ce jour 2 postes au grade de Technicien sont disponibles au tableau des effectifs.

- **Nommer au 15/10/2026, à la suite de sa réussite du concours, l'agent occupant les fonctions de Responsable Territorial, au grade de Technicien principal de 2ème classe.**
 En effet, il n'est pas nécessaire de créer un poste supplémentaire, car à ce jour 1 poste au grade de Technicien principal de 2ème classe est disponible au tableau des effectifs.

Pour la Direction de la Stratégie Bas-Carbone, et plus précisément pour le service DIRECT, il vous est proposé de :

- **Créer, 1 poste au grade de Technicien principal de 2ème classe, à temps complet, à partir du 15/10/2026**
 Ce poste est créé afin de permettre la nomination de l'agent occupant les fonctions de Coordinatrice technique, lauréat du concours Technicien principal de 2ème classe.

Pour la Direction Générale, il vous est proposé de :

- **Créer, 1 poste au grade d'Attaché, à temps complet, à partir du 15/10/2026.**
 Ce poste est créé afin de permettre la nomination de l'agent occupant les fonctions de Directeur Général Adjoint, en charge des Services Techniques, compte tenu de l'avis favorable, du Centre de Gestion de la Dordogne, pour la promotion interne, au grade d'Attache.

L'autorité territoriale procédera, dans le respect des dispositions statutaires en vigueur, aux démarches nécessaires à la nomination des agents sur leur nouveau grade.
La nomination sera prononcée par arrêté individuel de l'autorité territoriale.
Les agents nommés dans leur grade correspondant, percevront la rémunération afférente à leur nouveau grade, ainsi que, les primes instituées par la collectivité dans les conditions prévues par les textes en vigueur et les délibérations applicables.

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des ressources humaines, de la qualité hygiène sécurité environnement au travail,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

-NOMME au 15/10/2026, à la suite de sa réussite du concours, l'agent occupant les fonctions de Chef de service, **au grade de Technicien.**
-NOMME au 15/10/2026, à la suite de sa réussite du concours, l'agent occupant les fonctions de Responsable Territorial, **au grade de Technicien principal de 2ème classe.**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609119-DE

-CRÉE, 1 poste au grade de Technicien principal de 2ème classe, à temps complet, à partir du 15/10/2026
-CRÉE, 1 poste au grade d'Attaché, à temps complet, à partir du 15/10/2026,
-VALIDE le tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Lionel ARMAGHANIAN

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609119-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30 SEPTEMBRE 2026

FILLIERE TECHNIQUE									FILLIERE ADMINISTRATIVE							
		Emploi permanent					Emploi non permanent				Emploi permanent			Emploi non permanent		
		Temps complet			Temps non complet		Temps complet				Temps complet			Temps complet		
CATEGORIES	GRADES	TITULAIRE	CONTRACTUEL	NON POURVU	TITULAIRE	NON POURVU	CONTRACTUEL	NON POURVU	CATEGORIES	GRADES	TITULAIRE	CONTRACTUEL	NON POURVU	CONTRACTUEL	NON POURVU	
A	Ingénieur en chef								A	Attaché hors classe						
A	Ingénieur hors classe								A	Attaché hors classe détaché sur emploi fonctionnel						
A	Ingénieur principal	1	1	1					A	Attaché principal	1		1			
A	Ingénieur	2	1				1		A	Attaché		2	1	1		
B	Technicien principal de 1ère cl.	3							B	Rédacteur principal de 1ère cl.	1					
B	Technicien principal de 2ème cl.	1		2					B	Rédacteur principal de 2ème cl.			1			
B	Techncien	5	1	2				1	B	Rédacteur	2		1			
C	Agent de maîtrise principal	3							C	Adjoint administratif principal de 1ère cl.	5		1			
C	Agent de maîtrise	2		2					C	Adjoint administratif principal de 2ème cl.	2		1			
C	Adjoint technique principal de 1ère cl.	1		2					C	Adjoint administratif	6	1	1	1		
C	Adjoint technique principal de 2ème cl.	3														
C	Adjoint technique	19	6	1		1	2									
	Total	40	9				3				17	3		2		